Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_04-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 21 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 **Nombre de votants : 18**

Procurations : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

Pouvoirs : Meddhi CALON à Gaëlle ROLLIN

Absent : Philippe BODARD

****

2026_05_04_ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 32 personnes, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Rôle de cette commission : Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis 2017, elle participe à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Décision : unanimité

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_04-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne les membres titulaires et suppléants ci-dessous.

TITULAIRES :	**SUPPLEANTS :**
QUIMBRE Pascal	GUILLET Michel
FALLOUR Frédéric	BEAUSON Yann
HERVIEUX François	BODARD Philippe
LABBÉ-GAUDIN Françoise	ZEITOUN Hélène
BERTHE Pascal	RIO Valérie
TESSIER Jean-François	BOULHO Yvonnick
LE CADRE François	ROLLIN Gaëlle
OLLIVIER Jean-Claude	CALON Meddhi
POUTÉ Manuella	CLERICE Pierre
PLANCQUEEL Christophe	THIBOULT Julien
BRETONNET Karen	GUILLOUCHE Michel
ROUSSEL Mickaël	LANN-CORRE Hélène
DRUGEON Manuella	BLANCHARD Marie
RICHARD Karine	BARLET Nicole
MALABEUF Lucie	JAGUT Dominique
LE PRIELLEC Ludovic	TREMOUREUX Jean-Claude

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan